

SEANCE DU 31 AOUT 2015 : DELIBERATION N° 327

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 24 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le TRENTE ET UN AOUT à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - ~~C. DEMUYNCK~~ - J.PAQUE - ~~J. MICHAUX~~ - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - ~~F. LEFEBVRE~~ - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - ~~M. ROPITAL~~ - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - **Christian DEMUYNCK** (à Nicolas LEBLANC)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) - **Frédéric LEFEBVRE** (à Corine DEMOUSTIER)

Marie-Pierre ROPITAL (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSES :

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI (absent pour les questions **14 et 14 bis**)

Jean-Yves HERBEUVAL (absent pour les questions **14 et 14 bis** et à partir de la question **n° 31**)

Sylvie ZATAR (absente pour les questions **16 à 18**)

Naghieb REFFAS (absent pour la question **n° 19**)

Corine DEMOUSTIER et Medhi GAMRA (absents pour les questions **n° 30 et 31**)

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 16 : Convention de délégation de billetterie au Centre Culturel Transfrontalier « Le Manège » - Pour le spectacle « T&T, Toinon et Toinette » de Gossec

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Dans le cadre de sa programmation culturelle, le Conservatoire Marie Alexandre Guénin monte la pièce d'opéra de Gossec : « Toinon et Toinette », les 27 et 28 novembre 2015, au Théâtre du Manège.

La vente des billets sera réalisée par le Théâtre du Manège qui fournira, à l'issue des représentations, un bilan des ventes pour l'émission d'un titre de recettes par la Ville. Cette délégation de billetterie fera l'objet d'une convention spécifique.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de billetterie avec le Centre Culturel Transfrontalier Le Manège

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de billetterie avec le Centre Culturel Transfrontalier Le Manège

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY